

BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

ENTRE LA VILLE DE DIJON ET LA SDAT

15 rue des Corroyeurs à Dijon

AVENANT N°1

L'An Deux Mille Vingt Trois

Le :

BAILLEUR

La COMMUNE DE DIJON, personne morale de droit public située dans le département de la Côte d'Or, dont l'adresse est à Dijon (21000) place de la Libération, identifiée au SIREN sous le numéro 212102313, représentée par Monsieur Jean-Patrick MASSON, Conseiller Municipal délégué à l'énergie, au patrimoine municipal et à la rénovation thermique des bâtiments, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dijon suivant arrêté municipal du 17 octobre 2022, déposé en Préfecture de la Côte d'Or le 17 octobre 2022, spécialement habilité aux présentes par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, déposée en Préfecture de la Côte-d'Or le xxx, dont une ampliation est demeurée annexée après mention,

Ci-après dénommée « la Ville de Dijon » ou « le BAILLEUR »

D'UNE PART

EMPHYTEOTE

L'ASSOCIATION « SOCIETE DIJONNAISE DE L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL (SDAT) », Association fondée le 31 mars 1903, déclarée d'Utilité Publique par décret du 13 août 1906, régie par la loi de 1901, dont le siège est à Dijon (2100) 5 bis rue de la Manutention, représentée par Madame Martine GIRARD, en sa qualité de Présidente, nommée à cette fonction par délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2020, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2021, dont une ampliation est demeurée ci-annexée après mention,

Ci-après dénommée «La SDAT » ou « Le PRENEUR »

D'AUTRE PART

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2021, la Ville de Dijon a consenti au profit de la SDAT un bail emphytéotique d'une durée de trente années portant sur le bien situé 15 rue des Corroyeurs à Dijon, cadastré section CX n°355 de 350 m², pour permettre la construction d'un accueil de jour.

Afin de permettre un lissage de l'amortissement des investissements financiers conséquents relatifs à cette opération, la SDAT a sollicité un allongement de la durée du bail, pour une période de trente ans.

Aux termes de la délibération précitée du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, la Ville a décidé d'établir le présent Avenant n°1 au bail emphytéotique, afin de prolonger de trente années supplémentaires la durée du bail, l'ensemble des autres dispositions du bail emphytéotique initial demeurant inchangé.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

DUREE

Le bail emphytéotique portant sur le bien situé à DIJON (21000) 15 rue des Corroyeurs, cadastré section CX n°355 de 350 m², publié au service de publicité foncière de Dijon 1 précédemment aux présentes, est prolongé pour une durée de trente années, afin de porter la durée totale du bail à soixante années, prenant effet à compter de la signature dudit bail, pour s'achever à pareille date en 2083.

ARTICLE 2

Les autres dispositions du bail emphytéotique demeurent sans changement.

ARTICLE 3

Une expédition des présentes sera déposée au service de publicité foncière de Dijon 1 pour y être publiée aux frais du PRENEUR.

Pour la Ville de Dijon

Le Conseiller Municipal

Jean-Patrick MASSON

Pour la SDAT

La Présidente

Martine GIRARD